



Commission des limites du plateau continental

Distr. générale
5 septembre 2012
Français
Original : anglais

Trentième session

New York, 30 juillet-24 août 2012

État d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental

Déclaration du Président

Résumé

La présente déclaration renferme des informations sur les travaux de la Commission et de ses sous-commissions à sa trentième session, la première à se tenir à l'issue de l'élection des membres de la Commission à la vingt-deuxième réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui avait eu lieu en juin 2012. La déclaration contient des informations sur l'élection des membres du bureau de la Commission et la création de ses organes subsidiaires, y compris de nouvelles sous-commissions, et l'organisation des travaux adoptée par la Commission. Elle comprend également un aperçu des travaux consacrés aux demandes soumises par l'Argentine; les îles Cook concernant le plateau de Manihiki; le Danemark concernant le nord des îles Féroé; le Ghana; l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes; et l'Uruguay, ainsi que des informations sur les exposés faits devant la Commission par l'Argentine et la République-Unie de Tanzanie s'agissant de leurs demandes.



1. En application du paragraphe 66 de la résolution 66/231 de l'Assemblée générale et de la décision adoptée à sa vingt-neuvième session, la Commission des limites du plateau continental a tenu ses séances plénières au Siège de l'ONU du 30 juillet au 10 août 2012. Conformément à la décision prise par la Commission à sa vingt-neuvième session¹, la période du 13 au 24 août a été consacrée à l'examen technique des dossiers au laboratoire du Système d'information géographique (SIG) de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat.

2. Les membres suivants de la Commission, qui avaient été élus à la vingt-deuxième réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer² ont participé à la session : Muhammad Arshad, Lawrence Folajimi Awosika, Galo Carrera, Francis L. Charles, Ivan F. Glumov, Richard Thomas Haworth, Martin Vang Heinesen, George Jaoshvili, Emmanuel Kalngui, Wenzheng Lu, Mazlan Bin Madon, Estevao Stefane Mahanjane, Jair Alberto Ribas Marques, Simon Njuguna, Isaac Owusu Oduro, Yong-Ahn Park, Carlos Marcelo Paterlini, Sivaramakrishnan Rajan, Walter R. Roest et Tetsuro Urabe. La Commission était saisie des documents et des communications suivants :

- a) Ordre du jour provisoire (CLCS/L.33);
- b) Déclaration du Président de la Commission sur l'état d'avancement des travaux de la Commission des limites du plateau continental à sa vingt-neuvième session (CLCS/74);
- c) Demandes soumises par les États côtiers en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer³, adressées à la Commission par l'entremise du Secrétaire général de l'ONU⁴;
- d) Résolution 66/231 de l'Assemblée générale;
- e) Communications présentées par l'Argentine (5 juillet 2012 et 8 août 2012), le Brésil (11 juin 2012), la Barbade (3 juillet 2012), le Canada (15 juin 2012), la France (15 juin 2012), le Gabon (19 juin 2012), l'Allemagne (6 juin 2012), l'Islande (19 juin 2012), le Myanmar (5 juillet 2012), le Pakistan (5 juillet 2012), les Philippines (2 juillet 2012), le Sri Lanka (6 juillet 2012), la République-Unie de Tanzanie (13 janvier 2012), l'Uruguay (9 juillet 2012) et Vanuatu (18 juillet 2012);
- f) Rapport de la vingt-deuxième réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (SPLOS/251).

¹ Voir CLCS/74, par. 61.

² Voir SPLOS/251, par. 81 à 92. Les 6 et 7 juin 2012, la vingt-deuxième réunion des États parties à la Convention ont élu 20 membres de la Commission pour un mandat de cinq ans. À la demande des États d'Europe orientale, l'élection d'un membre de la Commission a été reportée pour examiner des candidatures supplémentaires en vue de pourvoir un siège vacant attribué à ces États. Les États parties à la Convention tiendront donc une réunion à la fin de 2012.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1833, n° 31363.

⁴ Pour une liste complète des demandes soumises à la Commission, voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/commission_submissions.htm.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la trentième session

3. Le Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques a ouvert la trentième session de la Commission.

4. La Commission a observé une minute de silence en l'honneur des anciens membres de la Commission, Alexandre Tagore Medeiros de Albuquerque et Kensaku Tamaki.

Déclaration du Directeur de la Division

5. Le Directeur de la Division a fait une brève déclaration au nom de la Conseillère juridique. Il a rappelé notamment la contribution appréciable de MM. Albuquerque et Tamaki aux travaux de la Commission. Il a également souligné l'importance symbolique de l'année 2012, qui marque le cinquantième anniversaire de la Commission et le trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Point 2 de l'ordre du jour

Déclaration solennelle des membres de la Commission

6. En application de l'article 10 du Règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1), tous les membres ont fait leur déclaration solennelle et en ont transmis copie au Directeur de la Division.

Point 3 de l'ordre du jour

Élection du Président de la Commission

7. Le Directeur de la Division, en sa qualité de représentant du Secrétaire général, a facilité l'élection par la Commission de son nouveau président, M. Awosika. En vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, le Président de la Commission est élu pour un mandat de deux ans et demi et est rééligible.

Point 4 de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

8. La Commission a examiné l'ordre du jour provisoire (CLCS/L.33) et l'a adopté tel que modifié (CLCS/75)⁵.

⁵ Suite à l'invitation que leur avait adressée le Président de présenter leur demandes à la trentième session, l'Islande (au sujet de sa demande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes), le Pakistan et la France (au sujet de sa demande concernant l'île de la Réunion et les îles Saint-Paul et Amsterdam), le Sri Lanka et le Gabon ont fait savoir au Président qu'ils préféreraient présenter leurs demandes à une session ultérieure, étant entendu que cela n'aurait pas d'incidence sur leur place dans la liste des demandes.

Point 5 de l'ordre du jour

Élection des Vice-Présidents

9. À l'issue des consultations, MM. Carrera, Jaoshvili, Park et Roest ont été élus Vice-Présidents par acclamation. En vertu de l'article 13 du Règlement intérieur, les Vice-Présidents sont élus pour un mandat de deux ans et demi et sont rééligibles.

Point 6 de l'ordre du jour

Charge de travail de la Commission

10. La Commission a examiné la demande formulée par la Réunion des États parties à la Convention (SPLOS/229, par. 1) d'envisager, en coordination avec le Secrétariat, que la Commission et ses sous-commissions se réunissent à New York pendant un maximum de 26 semaines et un minimum de 21 semaines par an sur une période de cinq ans, ces semaines étant réparties de la manière que la Commission jugera la plus efficace et sans que deux sessions se suivent immédiatement. Un certain nombre de propositions ont été faites à cet égard s'agissant des méthodes de travail de la Commission et de ses sous-commissions. Elle a également décidé que quatre de ces 21 semaines seraient consacrées à des séances plénières.

11. La Commission a décidé de tenir, en 2013, trois sessions de sept semaines chacune, y compris des séances plénières, avec un total de 21 semaines de réunions de la Commission et de ses sous-commissions.

12. En application de cette décision, la Commission a décidé ce qui suit :

a) La trente et unième session se tiendrait du 21 janvier au 8 mars 2013 et les parties plénières, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, du 28 janvier au 1^{er} février et du 25 février au 1^{er} mars 2013;

b) La trente-deuxième session se tiendrait du 15 juillet au 30 août 2013 et ses parties plénières, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, du 12 au 16 et du 26 au 30 août 2013;

c) La trente-troisième session se tiendrait du 7 octobre au 22 novembre, période au cours de laquelle aucune séance plénière ne serait prévue.

13. Outre le fait d'augmenter à 21 le nombre de semaines de réunions pour l'année 2013, la Commission a décidé d'adopter une nouvelle organisation des travaux pour ses sous-commissions. Elle a décidé d'en créer quatre autres, de façon à permettre aux six sous-commissions d'étudier activement les demandes soumises. En outre, en créant ces sous-commissions en application de l'article 42 du Règlement intérieur, la Commission tiendrait compte de la composition des sous-commissions existantes. Les membres des nouvelles sous-commissions seraient désignés de façon que trois groupes de membres de la Commission puissent être constitués pour mener les travaux de deux sous-commissions distinctes, dont chacune élirait ses membres aux fins d'examiner les demandes individuelles qui lui sont soumises.

14. La Commission a également décidé d'appliquer ces dispositions de manière souple, en tenant compte des particularités de chacune des demandes soumises.

15. Au vu de cette décision, la Commission a décidé de créer à la trentième session quatre nouvelles sous-commissions, dont deux auraient une composition

identique à celle des sous-commissions existantes, à savoir celles chargées d'examiner les demandes soumises par l'Uruguay et les îles Cook concernant le plateau de Manihiki. Aux fins d'assurer une représentation équilibrée au sein des trois groupes, comme indiqué au paragraphe 13 ci-avant, la Commission a également décidé d'introduire les modifications nécessaires dans la composition des deux autres sous-commissions existantes. Ce faisant, elle a tenu compte de la nécessité d'assurer une répartition équitable de la charge de travail, ainsi que des compétences des membres et de la répartition géographique entre eux⁶. La composition des deux autres sous-commissions, qui représentent le troisième groupe, sera déterminée ensuite sur des bases entièrement nouvelles.

16. La Commission a décidé de garder la question de l'organisation des travaux à l'examen et d'inscrire de nouveau la question de la charge de travail de la Commission à l'ordre du jour de la trente et unième session.

17. La Commission a également décidé qu'à l'issue de l'élection des membres de la Commission à la vingt-deuxième Réunion des États parties, le groupe de travail⁷ spécial désigné par la Commission pour examiner les questions relatives à sa charge de travail devait être reconstitué. MM. Carrera, Haworth, Heinesen, Mahanjane, Njuguna, Oduro, Park, Paterlini et Urabe constitueraient le groupe restreint du groupe de travail spécial. M. Carrera a été nommé Président.

Point 7 de l'ordre du jour Organisation des travaux

18. La Commission a approuvé le programme de travail et le calendrier des délibérations proposés par le Président.

Point 8 de l'ordre du jour Nomination des membres des sous-commissions et autres organes subsidiaires

19. Compte tenu des légères modifications introduites dans la composition de la Commission, à la suite des élections tenues à la vingt-deuxième Réunion des États parties, il a fallu pourvoir certains sièges dans les deux sous-commissions qui examinent actuellement les demandes.

20. À l'issue de consultations, la Commission a nommé :

a) MM. Glumov et Haworth aux postes à pourvoir au sein de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande soumise par l'Uruguay⁸. Un septième membre sera nommé ultérieurement;

b) MM. Madon et Marques aux postes à pourvoir au sein de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande soumise par les îles Cook concernant le plateau de Manihiki. Compte tenu de la décision sur la nouvelle organisation de travail et des obligations prévues par l'article 42 du Règlement intérieur, la

⁶ Voir par. 20 ci-après.

⁷ Voir CLCS/70, par. 50.

⁸ La composition de la Sous-Commission se présente comme suit : MM. Charles (Président), Glumov, Haworth (Vice-Présidents), Kalngui, Lu et Rajan (Vice-Présidents).

Commission a décidé de nommer MM. Awosika et Heinesen à cette sous-commission pour permettre à MM. Kalngui et Urabe d'être nommés à d'autres sous-commissions⁹.

21. La Commission a également décidé de pourvoir, lorsqu'il y aurait lieu, les sièges vacants des sous-commissions qui avaient déjà fait paraître leurs recommandations.

Création de nouvelles sous-commissions

22. La Commission a rappelé que les demandes du Myanmar, du Yémen, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant le secteur de Hatton Rockall, de l'Irlande concernant ce même secteur ainsi que des Fidji étaient les premières en attente.

23. Au sujet de la demande du Myanmar, la Commission a relevé que dans une note verbale adressée au Secrétaire général le 5 juillet 2012, le Myanmar avait évoqué l'arrêt rendu par le Tribunal international du droit de la mer en l'affaire n° 16 *Différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre le Bangladesh et le Myanmar dans le golfe du Bengale* (Bangladesh/Myanmar), et demandé qu'une sous-commission soit créée pour examiner sans plus tarder la demande qu'il avait présentée. La Commission, ayant répété qu'il pouvait s'agir d'une affaire dans laquelle les circonstances qui avaient abouti au report de l'examen de la demande n'existaient probablement plus, a toutefois fait observer qu'elle n'était pas en mesure de créer une sous-commission en l'absence d'une communication officielle de la part du Bangladesh¹⁰. La Commission a donc décidé d'adresser une lettre au Gouvernement bangladaise pour connaître sa position en la matière. Il a aussi été convenu que le Président enverrait une communication au Myanmar pour informer son gouvernement de ce qui précède.

24. Au sujet des demandes du Yémen et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant le secteur de Hatton Rockall, de l'Irlande concernant ce même secteur et des Fidji, la Commission a rappelé les décisions qu'elle avait prises à des sessions précédentes¹¹. Notant qu'il n'y avait eu aucun élément indiquant que tous les États concernés étaient d'accord, ce qui aurait permis d'examiner les demandes, la Commission a décidé de repousser de nouveau la création de sous-commissions chargées d'examiner chacune d'elles. Elle a également décidé que, puisque ces demandes restaient les prochaines à examiner compte tenu de l'ordre de réception, elle se saisirait à nouveau de la question au moment de la création de sa prochaine sous-commission.

25. À la lumière de la décision qu'elle avait prise concernant sa charge de travail, la Commission a décidé de créer des sous-commissions chargées d'examiner les quatre demandes suivantes, à savoir : a) celle présentée par l'Argentine; b) celle présentée par le Ghana; c) celle, partielle, présentée par l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de

⁹ La composition de la Sous-Commission se présente comme suit : MM. Awosika, Carrera (Président), Heinesen, Madon (Vice-Présidents), Marques, Oduro (Vice-Présidents) et Park.

¹⁰ Pour en savoir plus sur l'examen de cette demande, voir : CLCS/64, par. 35 à 40, CLCS/68, par. 50 et 51, CLCS/70, par. 42, CLCS/72, par. 43 et CLCS/74, par. 59.

¹¹ Voir, respectivement, CLCS/64, par. 40 et 71, et CLCS/68, par. 51; CLCS/68, par. 19; et CLCS/64, par. 46 et 52. Voir aussi CLCS/70, par. 42.

Reykjanes; et d) celle, partielle, présentée par le Danemark concernant la zone située au nord des îles Féroé.

a) Sous-Commission chargée d'examiner la demande de l'Argentine

26. La Commission a décidé de créer la sous-commission chargée d'examiner la demande de l'Argentine et en a nommé MM. Awosika, Carrera, Oduro, Park, Heinesen, Madon et Marques¹² membres.

27. La Sous-Commission s'est réunie et a élu M. Carrera Président et MM. Oduro et Park Vice-Présidents.

b) Sous-Commission chargée d'examiner la demande du Ghana

28. La Commission a décidé de créer la sous-commission chargée d'examiner la demande du Ghana et en a nommé MM. Arshad, Jaoshvili, Njuguna, Mahanjane, Paterlini, Roest et Urabe¹³ membres.

29. La Sous-Commission s'est réunie et a élu M. Roest Président et MM. Jaoshvili et Njuguna Vice-Présidents.

c) Sous-Commission chargée d'examiner la demande partielle de l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes

30. La Commission a décidé de créer la sous-commission chargée d'examiner la demande partielle de l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes et en a nommé MM. Arshad, Jaoshvili, Njuguna, Mahanjane, Paterlini, Roest et Urabe¹⁴ membres.

31. La Sous-Commission s'est réunie et a élu M. Urabe Président et MM. Mahanjane et Paterlini Vice-Présidents.

d) Sous-Commission chargée d'examiner la demande partielle du Danemark concernant la zone située au nord des îles Féroé

32. La Commission a décidé de créer la sous-commission chargée d'examiner la demande partielle du Danemark concernant la zone située au nord des îles Féroé et en a nommé MM. Charles, Glumov, Haworth, Kalngui, Lu et Rajan membres. Un septième membre sera nommé ultérieurement¹⁵.

33. La Sous-Commission s'est réunie et a élu M. Rajan Président et MM. Haworth et Kalngui Vice-Présidents.

Nomination des membres d'autres organes subsidiaires

34. Après l'élection des membres de la Commission à la vingt-deuxième Réunion des États parties, il a également fallu reconstituer les organes subsidiaires de la Commission.

¹² Voir aussi par. 20 b).

¹³ Voir aussi par. 30.

¹⁴ Voir aussi par. 28.

¹⁵ Voir aussi par. 20 a).

35. La Commission a nommé MM. Heinesen, Jaoshvili, Kalngui, Marques et Park membres du Comité de la confidentialité. Celui-ci s'est réuni et a élu M. Park Président et MM. Kalngui et Marques Vice-Présidents.

36. La Commission a nommé MM. Glumov, Haworth, Oduro, Paterlini et Urabe membres du Comité des avis scientifiques et techniques. Celui-ci s'est réuni et a élu M. Urabe Président et MM. Haworth et Paterlini Vice-Présidents.

37. La Commission a reconstitué le Comité de rédaction, à composition non limitée, dont MM. Awosika, Carrera, Glumov, Haworth, Heinesen, Madon, Marques, Oduro, Park, Paterlini, Rajan, Roest et Urabe formeront le groupe central. Le Comité s'est réuni et a élu M. Rajan Président et MM. Haworth et Paterlini Vice-Présidents.

38. La Commission a également reconstitué le Comité de la formation, autre organe subsidiaire à composition non limitée, dont MM. Awosika, Carrera, Charles, Haworth, Heinesen, Jaoshvili, Kalngui, Lu, Mahanjane, Marques, Njuguna, Oduro, Park, Paterlini, Rajan et Roest formeront le groupe central. Le Comité s'est réuni et a élu M. Carrera Président et MM. Park et Roest Vice-Présidents.

Point 9 de l'ordre du jour

Examen de la demande présentée par l'Uruguay¹⁶

Rapport de la Sous-Commission

39. Le Président de la Sous-Commission, M. Charles, a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux de celle-ci. Il a informé la Commission que M. Haworth avait été élu Vice-Président, M. Rajan continuant d'occuper le poste de second Vice-Président. Au cours de la trentième session, la Sous-Commission s'est réunie les 8 et 10 août 2012; étaient présents MM. Charles, Haworth, Glumov, Kalngui, Lu et Rajan. La Sous-Commission a examiné l'état de la demande déposée par l'Uruguay. Après examen du dossier présenté par l'Uruguay en date du 9 juillet 2012, elle a décidé d'inviter la délégation uruguayenne à faire le point sur ses travaux à la trente et unième session, pendant la semaine du 21 au 25 janvier 2013. Au cas où la délégation ne pourrait pas mettre à profit cette occasion, les membres de la Sous-Commission consacraient cette période au travail qu'ils accomplissent au sein de la sous-commission chargée d'examiner la demande partielle du Danemark concernant la zone située au nord des îles Féroé.

Point 10 de l'ordre du jour

Examen de la demande concernant le plateau de Manihiki, présentée par les îles Cook¹⁷

Rapport de la Sous-Commission

40. Le Président de la Sous-Commission, M. Carrera, a fait rapport sur l'avancement des travaux de celle-ci. Après avoir informé la Commission que

¹⁶ Demande présentée le 7 avril 2009; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/ury09/clcs21_2009f.pdf.

¹⁷ Demande présentée le 16 avril 2009, voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/cok23_09/cok_clcs_23_3009_nv.pdf.

MM. Madon et Oduro avaient été élus Vice-Présidents, il lui a présenté un exposé sur l'état des travaux en rapport avec la demande en appelant son attention sur les modifications apportées par les îles Cook à leur demande initiale¹⁸. La Commission a décidé de donner pour instruction à la Sous-Commission d'informer la délégation qu'un résumé révisé serait nécessaire pour rendre publiques ces modifications. Elle a par ailleurs décidé qu'il suffirait de fournir un exemplaire du résumé révisé sur papier et un autre sous forme électronique – dans un format sécurisé – et que la Sous-Commission poursuivrait, entre-temps, ses travaux malgré la section II de l'annexe III du Règlement intérieur.

41. La Sous-Commission s'est réunie du 15 au 17 août 2012. Étaient présents MM. Awosika, Carrera, Heinesen, Madon, Marques et Oduro. Au cours de cette période, elle a poursuivi l'examen de la demande. La Sous-Commission avait décidé que ses membres continueraient de travailler individuellement entre les sessions et qu'elle reprendrait l'examen en tant que sous-commission du 21 au 25 janvier et du 4 au 8 février 2013. Il se peut qu'elle poursuive aussi ses travaux entre le 11 et le 15 février 2013.

Point 11 de l'ordre du jour

Présentation de la demande de la République-Unie de Tanzanie¹⁹

42. La demande a été présentée à la Commission le 7 août 2012 par la Ministre des terres, du logement et du développement des établissements humains et cheffe de la délégation, Anna K. Tibaijuka; le Ministre des terres, du logement et des ressources minérales du gouvernement révolutionnaire de Zanzibar, chef suppléant de la délégation, Ramadhani A. Shaaban; et la Présidente du Groupe technique central, Evelyne Isaack Mbede. La délégation comportait également plusieurs conseillers.

43. Après avoir donné des précisions sur les questions de fond, M^{me} Tibaijuka a indiqué que l'un des membres de la Commission, M. Awosika, avait prodigué à la République-Unie de Tanzanie des conseils d'ordre scientifique et technique.

44. M^{me} Tibaijuka a déclaré que la zone du plateau continental concernée par la demande ne faisait l'objet d'aucun litige. Elle a fait observer que la République-Unie de Tanzanie avait signé un accord avec le Kenya repoussant la frontière maritime fixée à partir de la mer territoriale en 1976 ainsi que la zone économique exclusive aux limites extérieures du plateau continental, le plus loin que cette limite puisse être établie. Elle a par ailleurs relevé que la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles avaient signé un mémorandum d'accord indiquant que les zones de chevauchement potentiel seraient sans préjudice des revendications de chacune des deux parties. À cet égard, M. Shaaban a rappelé que la frontière maritime ne faisait l'objet d'aucun litige avec des États voisins.

45. La Commission a poursuivi le débat en séance privée. S'agissant des modalités d'examen de la demande, elle a décidé que, comme prévu à l'article 5 de l'annexe II de la Convention ainsi qu'à l'article 42 du Règlement intérieur, la demande serait examinée par une sous-commission qui serait créée à une prochaine session

¹⁸ Voir CLCS/74, par. 37.

¹⁹ Demande présentée le 18 janvier 2012; voir www.un.org/Depts/los/clcs_new/submissions_files/tza59_12/clcs_59_2012tza.pdf.

conformément au paragraphe 4 *ter* de l'article 51 du Règlement intérieur. Cette sous-commission serait établie le moment venu, les demandes étant examinées dans l'ordre dans lequel elles avaient été reçues.

Point 12 de l'ordre du jour
Rapport sur les travaux de la vingt-deuxième Réunion
des États parties à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer

46. L'ancien Président de la Commission, M. Carrera, a informé celle-ci de la déclaration et de l'exposé qu'il avait faits à la vingt-deuxième Réunion des États parties à la Convention ainsi que de l'issue de cette réunion en ce qui concerne la Commission, en insistant tout particulièrement sur les déclarations faites par les délégations au sujet de sa charge de travail²⁰.

47. Le Directeur de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a appelé l'attention de la Commission sur certains points intéressants des déclarations faites par les représentants des États parties telles que le Secrétariat les a consignées. Il l'a également informée de l'engagement pris par un État partie, au cours de la réunion, de contribuer au Fonds d'affectation spéciale volontaire créé pour financer les frais liés à la participation aux sessions des membres de la Commission venant de pays en développement.

48. La Commission en a pris note et a souligné à quel point il importait de veiller à ce que la question de sa charge de travail figure à l'ordre du jour de la vingt-troisième Réunion des États parties.

Point 13 de l'ordre du jour
Rapport du Président du Comité de la confidentialité

49. Le Président du Comité, M. Park, a indiqué que bien qu'aucun fait en rapport avec la confidentialité ne soit à signaler, le Comité s'était réuni le 7 août 2012 et avait décidé de se conformer à sa pratique antérieure en se réunissant sur ordre de la Commission, en tant que de besoin et dans le cadre de son mandat.

Point 14 de l'ordre du jour
Rapport du Président du Comité de rédaction

50. Le Président du Comité, M. Rajan, a déclaré que celui-ci s'était réuni le 7 août 2012 et avait décidé de se conformer à sa pratique antérieure en se réunissant sur ordre de la Commission, en tant que de besoin et dans le cadre de son mandat.

²⁰ Voir SPLOS/251, par. 69 à 71.

Point 15 de l'ordre du jour
Rapport du Président du Comité des avis scientifiques
et techniques

51. Le Président du Comité des avis scientifiques et techniques, M. Urabe, a déclaré que le Comité avait tenu le 7 août 2012 une réunion au cours de laquelle il avait décidé d'établir un questionnaire destiné aux membres de la Commission, en vue de réunir des informations sur leur domaine de spécialisation. Ces informations serviraient notamment à proposer les services de membres possédant les compétences requises, lorsqu'un État côtier adresse une demande d'avis scientifique et technique. Le Président a rappelé que le Comité était disposé à apporter une assistance aux États et les encourageait, en cas de besoin, à faire officiellement une demande dans ce sens par l'intermédiaire du Secrétariat.

Point 16 de l'ordre du jour
Rapport du Président du Comité de la formation
et autres questions de formation

52. Le Président du Comité, M. Carrera, a déclaré que le Comité n'avait reçu aucune nouvelle demande de stages de formation.

Point 17 de l'ordre du jour
Questions diverses

Présentation de la demande déposée par l'Argentine

53. L'Argentine avait présenté sa demande le 26 août 2009, lors de la vingt-quatrième session de la Commission²¹. Par une note verbale datée du 5 juillet 2012, le Gouvernement argentin a demandé à la Commission de lui donner la possibilité de présenter une nouvelle fois sa demande à l'intention des membres récemment élus à la Commission, étant donné le temps qui s'était écoulé depuis sa première demande.

54. La demande a été présentée pour la deuxième fois à la Commission le 8 août 2012, par M. Mateo Estrémé, Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies et Chef de délégation; M^{me} Frida M. Armas-Pfirter, Coordonnatrice générale de la Comisión Nacional del Límite Exterior de la Plataforma Continental (COPLA) (Commission nationale des limites extérieures du plateau continental); et les consultants de la COPLA dont les noms figurent ci-après : M. Juan Bautista Allegrino, M^{me} Yanina Berbeglia, M^{me} Lucia Dalmau, M. Edgardo Monteros et M. Carlos María Urien. La délégation argentine comprenait aussi d'autres conseillers scientifiques, juridiques et techniques, dont M. Karl Hinz, ancien membre de la Commission des limites du plateau continental.

²¹ Voir CLCS/64, par. 72 à 77.

55. Après avoir exposé plus en détail les questions de fond faisant l'objet de la demande, M. Estrémé a informé la Commission que l'un de ses membres actuels, M. Marcelo Paterlini, avait participé à l'élaboration de la demande²².

56. M. Estrémé a indiqué que, si la présentation à la trentième session contenait des éléments nouveaux qui venaient compléter ceux qui figuraient dans la demande initialement présentée par l'Argentine le 21 avril 2009, aucun des points relatifs aux limites extérieures n'avaient été modifiés. Il a également rappelé la position que l'Argentine avait exposée au cours de la présentation de sa demande à la Commission, à sa vingt-quatrième session, concernant ses revendications sur les « îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et sur les îles et les espaces maritimes environnants » ainsi que les réserves qu'elle avait émises à l'égard de la note verbale du Royaume-Uni, datée du 6 août 2009. M. Estrémé a fait observer que, comme indiqué dans sa note du 21 avril 2009, l'Argentine avait tenu compte de la situation de la région au sud du 60^e parallèle sud. Il a donc prié la Commission, conformément à son règlement intérieur, de ne pas se prononcer pour le moment sur la partie de la demande qui avait trait au plateau continental jouxtant l'Antarctique²³.

57. La Commission a ensuite poursuivi sa séance à huis clos. Elle a rappelé qu'à sa vingt-quatrième session, elle avait pris acte des notes verbales de l'Argentine, datée du 21 avril 2009; du Royaume-Uni, datée du 6 août 2009; des États-Unis d'Amérique, datée du 19 août 2009; et de la Fédération de Russie, datée du 24 août 2009. Elle a également pris acte des communications reçues après la première présentation de l'Argentine, à savoir les notes verbales de l'Inde, datée du 31 août 2009; des Pays-Bas, datée du 30 septembre 2009; du Japon, datée du 19 novembre 2009; et de l'Argentine, datée du 8 août 2012. Compte tenu de ces notes verbales, et des deux présentations de la délégation argentine, la Commission a réitéré les instructions qu'elle avait données à la Sous-Commission, conformément au Règlement intérieur, de ne pas examiner ni de qualifier les parties de la demande qui faisaient l'objet d'un litige et de ne pas examiner ni de qualifier la partie de la demande ayant trait au plateau continental jouxtant l'Antarctique.

Rapport du Président de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande déposée par l'Argentine concernant l'avancement des travaux au cours de la trentième session

58. La Sous-Commission s'est réunie le 8, puis du 13 au 24 août 2012. Ont assisté à la réunion du 8 août MM. Awosika, Carrera, Heinesen, Madon, Marques, Oduro et Park. MM. Awosika, Carrera, Heinesen, Madon, Marques et Oduro ont participé aux réunions du 13 au 24 août. La Sous-Commission a entamé l'examen de la demande et tenu quatre réunions avec la délégation argentine, au cours desquelles elle a formulé plusieurs observations sur les documents reçus et posé une première série de questions auxquelles la délégation argentine a répondu. La Sous-Commission a décidé de reprendre l'examen de la demande du 19 au 22 février et du 4 au 8 mars 2013. Elle pourrait aussi poursuivre l'examen de cette demande entre les 11 et 15 février 2013.

²² Voir aussi CLCS/64, par. 75.

²³ Voir CLCS/64, par. 73, 74 et 77.

Rapport du Président de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande déposée par le Ghana concernant l'avancement des travaux au cours de la trentième session

59. Le Président de la Sous-Commission, M. Roest, a informé la Commission que la Sous-Commission avait commencé ses travaux le 10 août 2012 et les avait poursuivis du 13 au 17 août 2012. Avaient assisté à ces réunions MM. Arshad, Njuguna, Mahanjane, Paterlini, Roest et Urabe. Au cours de cette période, la Sous-Commission avait entrepris une analyse préliminaire de la demande et avait notamment commencé par vérifier si sa présentation était conforme aux instructions et si elle comportait toutes les informations requises. La Sous-Commission avait aussi entamé l'examen de la demande. Elle n'avait pas tenu de réunion avec la délégation ghanéenne mais lui avait soumis sa première série de questions. Elle avait décidé de poursuivre l'examen de la demande au cours de la trente et unième session du 21 au 25 janvier 2013 et, éventuellement, du 11 au 22 février et du 4 au 8 mars 2013. Elle avait également décidé d'inviter la délégation ghanéenne à la rencontrer dans le courant de la semaine du 21 au 25 janvier 2013.

Rapport du Président de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande partielle déposée par l'Islande concernant la zone du bassin d'Ægir et les parties occidentale et méridionale de la dorsale de Reykjanes sur l'avancement des travaux au cours de la trentième session

60. Le Président de la Sous-Commission, M. Urabe, a informé la Commission que la Sous-Commission avait commencé ses travaux au cours de la trentième session, du 13 au 17 août 2012. Avaient assisté à ces réunions MM. Arshad, Njuguna, Mahanjane, Paterlini, Roest et Urabe. Au cours de cette période, elle avait entrepris une analyse préliminaire de la demande, et avait notamment commencé par vérifier si sa présentation était conforme aux instructions et si elle comportait toutes les informations requises. La Sous-Commission n'avait pas tenu de réunion avec la délégation islandaise. Elle a décidé de poursuivre l'examen de la demande durant la trente et unième session du 4 au 8 février 2013 et éventuellement, du 11 au 22 février et du 4 au 8 mars 2013. Elle avait également décidé d'inviter la délégation islandaise à la rencontrer dans le courant de la semaine du 4 au 8 février 2013.

Rapport du Président de la Sous-Commission chargée d'examiner la demande partielle déposée par le Danemark concernant la zone au nord des îles Faroe sur l'avancement des travaux au cours de la trentième session

61. Le Président de la Sous-Commission, M. Rajan, a informé la Commission que la Sous-Commission s'était réunie le 10 août et du 13 au 24 août 2012. Avaient assisté à ces réunions MM. Charles, Glumov, Haworth, Kalngui, Lu et Rajan. Elle avait entamé l'examen de la demande, en vérifiant si sa présentation était conforme aux instructions et si elle comportait toutes informations requises, puis procédé à son analyse préliminaire. La Sous-Commission avait conclu qu'il lui faudrait davantage de temps pour examiner toutes les données et établir des recommandations qu'elle communiquerait à la Commission.

62. La Sous-Commission avait décidé que ses membres poursuivraient individuellement l'examen de la demande entre ses sessions. Elle avait aussi décidé de se réunir du 21 au 25 janvier 2013, avant la réunion plénière de la trente et unième session de la Commission. Elle avait en outre décidé de réserver la semaine du 4 au 8 février 2013 pour la tenue de réunions avec la délégation danoise si elle le jugeait utile pour accélérer ses travaux, ou si la délégation danoise en faisait la demande.

Résumés des recommandations

63. Le Président de la Commission a rappelé qu'à la fin de mai 2012, l'ancien Président de la Commission avait adressé des lettres à quatre États côtiers, à savoir la Barbade, le Brésil, la France et les Philippines, au sujet de leurs demandes pour lesquelles les recommandations avaient été établies mais les résumés n'avaient pas encore été publiés²⁴. Dans ces lettres, il avait fait part de son intention de faire publier les résumés des recommandations d'ici au 15 juin 2012, date à laquelle le mandat des membres de la Commission venait à expiration.

64. Le Président a informé la Commission que trois États avaient répondu et confirmé que les résumés ne contenaient aucune information de caractère confidentiel qui aurait empêché leur publication sous la forme dans laquelle ils avaient été adoptés. En revanche, il a indiqué que le Brésil, dans une communication datée du 11 juin 2012 avait déclaré que le résumé des recommandations était toujours à l'étude.

65. À cette occasion, la Commission a réaffirmé qu'il importait au plus haut point d'assurer la transparence de ses travaux et qu'il convenait donc de faire en sorte que les résumés de toutes les recommandations soient publiés conformément à son règlement intérieur.

66. La Commission est convenue que son président adresserait une lettre au Brésil pour l'engager à achever dès que possible l'examen du résumé des recommandations.

67. Le Président répondrait aussi à une autre communication, datée du 6 juin 2012, dans laquelle un État partie à la Convention, à savoir, l'Allemagne, avait de nouveau demandé la publication du résumé susmentionné pour informer cet État que la Commission avait pris des mesures en vue d'en accélérer la publication²⁵.

Séances d'information et exposés de la Division

68. En vue de faciliter les travaux de tous les membres de la Commission, en particulier de ceux qui étaient élus pour la première fois, la Division a organisé une série de séances d'information et d'exposés à leur intention.

²⁴ Il s'agissait des demandes déposées par la Barbade le 8 mai 2008, par le Brésil le 17 mai 2004, par la France le 5 février 2009 au sujet des zones faisant partie des Antilles françaises et des îles Kerguelen, et par les Philippines le 8 avril 2009 concernant la région du plateau de Benham.

²⁵ Voir CLCS/66, par. 101.

Fonds d'affectation spéciale

69. Le Directeur de la Division a informé la Commission de la situation du fonds d'affectation spéciale destiné à défrayer les membres de la Commission originaires de pays en développement du coût de leur participation à ses réunions. Il a fait savoir qu'une assistance, à hauteur d'environ 125 170 dollars et 88 552 dollars respectivement, avait été fournie à sept membres de la Commission pour leur permettre de participer aux vingt-neuvième et trentième sessions.

70. Le Directeur de la Division a exprimé sa gratitude au Danemark et à l'Islande qui ont versé en 2012 des contributions d'un montant s'élevant à 98 583,97 dollars et 8 818,67 dollars respectivement. Selon les comptes provisoires, ce fonds présentait, à la fin juin 2012, un solde créditeur de 720 629,69 dollars.

71. Le Directeur de la Division a également passé en revue la situation du fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter l'établissement des demandes adressées à la Commission des limites du plateau continental par les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits pays insulaires en développement, et l'application de l'article 76 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a indiqué que le Secrétariat n'avait par reçu de demandes depuis le second semestre de 2010. En 2012, des contributions avaient été reçues du Costa Rica (5 000 dollars) et de l'Islande (8 818,67 dollars). Selon les comptes provisoires, le fonds d'affectation spéciale volontaire présentait, à la fin juin 2012, un solde créditeur de 1 236 893,95 dollars.

Date des futures sessions

72. La Commission a approuvé les dates ci-après pour ses futures sessions :

a) La trente et unième session aurait lieu du 21 janvier au 8 mars 2013. Les séances plénières, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, se tiendraient du 28 janvier au 1^{er} février et du 25 février au 1^{er} mars 2013;

b) La trente-deuxième session aurait lieu du 15 juillet au 30 août 2013. Les séances plénières, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, se tiendraient du 12 au 16 août et du 26 au 30 août 2013;

c) La trente-troisième session aurait lieu du 7 octobre au 22 novembre 2013. Il n'est pas prévu de tenir de séances plénières.

Remerciements

73. La Commission a exprimé sa satisfaction et sa gratitude à la Division pour la qualité des services de secrétariat mis à sa disposition.

74. La Commission a exprimé sa reconnaissance aux autres fonctionnaires du Secrétariat pour l'aide qu'ils lui ont apportée et elle a salué en particulier le professionnalisme avec lequel ont été assurés les services d'interprétation dans les langues officielles de l'Organisation ainsi que l'assistance fournie par les préposés aux salles de conférence.